

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES DE LOCATION

ARRETE DU MAIRE N° 09

Le Maire de la Commune de MONTIGNY LE BRETONNEUX,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-21 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Considérant que le remisage sur la voie publique des véhicules de location excède l'usage normal des droits de stationnement, faisant en réalité de la voie publique une annexe du siège social de l'Entreprise et constituant donc un usage non conforme à la destination du domaine public, le remisage étant entendu comme l'immobilisation d'un véhicule en attente d'une affectation à un client,

Considérant qu'un tel usage constitue pour les autres usagers une privation temporaire ou partielle de la possibilité qu'ils ont d'utiliser normalement la voie publique et qu'il est donc contraire à l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1 :

Le remisage sur la voie publique et ses dépendances des véhicules de location lorsqu'ils sont en attente d'affectation à un client, est interdit et constitue un stationnement abusif.

Article 2 :

Tout véhicule en infraction avec les interdictions prescrites par le présent arrêté pourra être mis en fourrière par application de la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Principal de la Police Nationale, le Chef de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Guyancourt,

- Société " RENT A CAR " - Gare SNCF St Quentin - 78180 Montigny le Bretonneux,
- Société " AVIS " - Gare SNCF St Quentin - 78180 Montigny le Bretonneux,
- Société " EUROPCAR INTERRENT " - 12 Ter rue Joël Le Theule 78180 Montigny le Bretonneux
- Monsieur le Directeur des Services Techniques

Fait à Montigny-le-Bretonneux, le 17 janvier 2002

Le Sénateur Maire

A handwritten signature in black ink, reading "Nicolas About". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.

Nicolas ABOUT